

QU'EST-CE QUE C'EST ?



UNE FORMATION
ACCESSIBLE DÈS
18 ans

A QUEL MOMENT LA CHOISIR ?



LORS DE
l'inscription



SUITE À
un échec
à l'examen pratique

LE PROCESSUS



FORMATION INITIALE

- Evaluation préalable
- Apprentissage théorique (code de la route)
- Examen théorique (ETG)
- Formation pratique (minimum 20h de leçons)



CONDUITE SUPERVISÉE

Un rendez-vous préalable de minimum 2h avec le(s) accompagnateur(s) et l'enseignant donne le coup d'envoi de la phase de conduite supervisée

- **1000km à effectuer** pour pratiquer et appréhender sereinement l'examen du permis de conduire

LES AVANTAGES



ACQUÉRIR PLUS
D'EXPÉRIENCE
ET
APPROFONDIR
SES ACQUIS



AUGMENTER SES
CHANCES DE
RÉUSSITE LORS
DE L'EXAMEN
PRATIQUE

BON À SAVOIR

LES ACCOMPAGNATEURS DOIVENT



- Être titulaires du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption
- Obtenir l'accord de l'assureur
- Ne pas faire l'objet de condamnations pour certains délits (alcool, stupéfiants...)
- Être mentionnés dans le contrat signé avec l'école de conduite



INFOS COMPLÉMENTAIRES

- Comme le permis B classique, la période probatoire est de 3 ans
- L'élève ne bénéficie pas nécessairement de tarifs préférentiels en souscrivant à une assurance jeune conducteur



À NOTER

Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, même hors cadre familial.